



ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Ile-de-France

Sophie Tardy-Joubert

Violences conjugales : « Une femme sur trois »

JURISPRUDENCE

Page 7

■ Concurrence / Consommation / Distribution

Smahane Akhouad-Barriga

Consommateur, clause d'arbitrage intra-UE et mise en échec de l'article 1448 du Code de procédure civile :

la Cour de cassation ouvre la brèche
(Cass. 1^{re} civ., 30 sept. 2020)

CULTURE

Page 23

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Qui a volé les sapins ?

PARIS (75)

Violences conjugales : « Une femme sur trois » ^{158j3}

Sophie TARDY-JOUBERT

Le barreau de Paris organisait le 19 novembre dernier, un webinaire consacré à la prise en charge des violences conjugales par les entreprises. Une réunion qui a permis de présenter l'étude « One in three women », qui révèle que les violences conjugales concernent un tiers des femmes travaillant en entreprise.

Que peut l'entreprise dans la lutte contre les violences conjugales ? Quelles sont les obligations de l'employeur ? Quel intérêt a-t-il à se saisir d'une telle problématique ? Voici les questions sensibles auxquelles ont tenté de répondre les avocats et représentants du monde de l'entreprise, réunis par le barreau de Paris lors de ce webinaire sur les femmes victimes de violence conjugale au sein de l'entreprise. À ce jour, cette violence est peu prise en compte dans la vie de l'entreprise, alors même qu'elle a un impact important sur cette dernière.

■ L'impact des violences conjugales sur les entreprises

Pour étayer ce constat, deux études importantes menées par les fondations FACE et Kering, furent dévoilées. La première, réalisée par le réseau « One in three women »

de la fondation FACE, révèle que 2 salariés sur 10 dans le monde sont victimes de violences conjugales. Plus d'un tiers déclare l'avoir été ou l'être encore. Cette étude précise que seules 37 % des victimes ont pu discuter avec un collègue de leur entreprise et que plus de la moitié d'entre elles disent avoir des problèmes au travail liés à leur situation conjugale, tels que des retards, des absences ou, au contraire, une trop grande présence. La deuxième étude, plus axée sur la recherche de solution, avait pour but de comparer les politiques menées par 6 pays pour permettre aux entreprises de prendre leur part dans ce combat.

« La situation nous a permis de nous rendre compte qu'il fallait que les gouvernements et les entreprises prennent position et mettent en place de bonnes pratiques.

Suite en p. 3

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

Accueil client
annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com


la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34